



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 décembre 2024 à 20 heures 00
Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14 Absences : 3

Procuration : 0

Date de convocation : 29/11/2024

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Étaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,
Mmes Nathalie DURAND, Caroline KIGER
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND,
Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA
Absents excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, Mireille JOLY, M. Nicolas HANS

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Claudine WEIBEL, secrétaire

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 01/10/2024
3. Présentation du plan d'aménagement de la forêt communale de Manspach par M. Jérôme FOURNIER, Chef de projets aménagement de l'ONF, et débat
4. Actualité
5. SIAEP Altenach-Manspach : approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
6. CCSAL : approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de :
 - l'assainissement collectif
 - l'assainissement non collectif
7. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).
8. Prix de vente du terrain derrière la mairie
9. Divers

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Les membres du Conseil Municipal observe une minute de silence en l'honneur de Monsieur Michel MARTIN, décédé le 13 Octobre 2024.

Il est chaleureusement remercié pour tous les services qu'il a rendus à l'administration de la vie publique de Manspach pendant 31 années de secrétariat de Mairie de 1983 à 2014.

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

3. Présentation du plan d'aménagement de la forêt communale de Manspach par M. Jérôme FOURNIER, Chef de projets aménagement de l'ONF, et débat

Le Conseil municipal accueille MM. FOURNIER, LEGRAUX et ZIEGLER de l'ONF, ainsi que M. BRETON, Ingénieur écologue animateur Natura 2000 de l'EPAGE Largue

M. le Maire rappelle la visite pédagogique de la forêt communale le 23 Septembre 2023 avec M. Jérôme FOURNIER et M. GIRARD, garde forestier, M. BRETON, les secrétaires de mairie et quelques membres du Conseil Municipal.

Aujourd'hui, il convient de réviser le plan d'aménagement forestier qui se termine le 31 décembre 2024.

M. FOURNIER présente la synthèse de la programmation sur 20 ans, en tenant compte de l'état actuel de la forêt et des objectifs à long terme.

La vision à long terme de la gestion de la forêt n'est pas simple au vu des changements climatiques.

Le document présenté aux membres du Conseil Municipal et sur lequel ils seront amenés à délibérer à l'issue des débats a été rédigé en tenant compte des remarques de M. le Maire ainsi que de M. BRETON. La démarche a été de réaliser des expertises préalables, des campagnes de terrain, des premières analyses, puis une synthèse de l'étude et la rédaction du document.

La feuille de route peut être adaptée en fonction de l'évolution du climat et de la mise à disposition des essences dans les pépinières.

M. le Maire remercie les intervenants pour le travail fourni et la présentation du plan d'aménagement. Il ajoute que la forêt est complexe, que tout se mélange, que l'espace forestier doit tenir compte de tous les critères : laisser des perchoirs pour les buses, prendre en considération que le renard est le seul prédateur du campagnol forestier qui se nourrit des semis, constater que les hêtres dépérissent à cause des canicules et que les épicéas ne sont pas adaptés dans les plaines...

Délibération 18/2024

Aménagement de la forêt communale de Manspach de 2025 à 2044

M. le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires et souhaitables sur le moyen terme

Ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Emet un avis favorable au projet d'aménagement proposé

4. Actualité

- ✓ M. le Maire remercie Mme VERRIER, ainsi que toutes les personnes qui ont fabriqué, pendant la journée citoyenne, les **décorations qui ornent les rues de Manspach en cette période de Noël.**

- ✓ **6 octobre : Repas paroissial**

M. le Maire présente une photo du repas qui a rassemblé les habitants de Manspach.

Il fait part d'une information de M. BIECHLIN, Président du Conseil de Fabrique, qui signale que la chaire de l'Eglise, datant de 1869, est fissurée de toute part et va faire l'objet d'un diagnostic en cette fin d'année. Le périmètre a été sécurisée.

- ✓ **6 octobre : Visite guidée du Moulin** par M. le Maire à l'Association des Italiens du Sundgau.

- ✓ **10 novembre : Cérémonies du 11 novembre**

Commémoration du 106^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et Commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Manspach le 27 novembre 1944.

- ✓ **Episode neigeux du 21 novembre** : Merci à M. GSCHWIND pour la gestion du déneigement dans la commune.

- ✓ **5 novembre : Conseil d'école du RPI des Sources à Fulleren en présence de M. le Maire**

Compte rendu de la réunion :

Un exercice PPMS attentat/intrusion a été réalisé dans les écoles le vendredi 4 octobre 2024. Sur les sites d'élémentaire, les élèves se sont cachés en silence pendant 5 minutes puis ont évacué les locaux dans le calme et le silence vers les lieux de repli prévus (mairies).

Un exercice PPMS risque majeur (tremblement de terre) sera organisé lors du 2^{ème} trimestre.

Le premier exercice d'évacuation incendie a lui aussi été organisé le vendredi 13 septembre 2024. Comme prévu par le protocole, ce premier exercice a une vocation pédagogique : les élèves et les enseignants sont prévenus, on explique au préalable aux élèves la marche à suivre. Tout s'est très bien déroulé dans l'ensemble sur tous les sites, l'évacuation a été faite partout en moins de 40 secondes.

Le 2^{ème} exercice sera inopiné pour les élèves mais les enseignants seront prévenus (2^{ème} trimestre).

Le 3^{ème} exercice sera organisé de manière totalement inopinée pour tous (3^{ème} trimestre).

L'effectif de cette année est de 129 élèves, soit 46 maternelles et 83 élémentaires.

- **Classes de CM1 et CM2** :

Le 27 septembre, les 2 classes sont allées visiter le centre de valorisation de Retzwiller.

Le 11 octobre, dans le cadre de la semaine du goût et de la présentation des métiers, l'école a accueilli une boulangère avec qui ils ont réalisé une pâte à pizza. Elle a également offert du pain à chaque élève.

Le 7 novembre, les 2 classes iront visiter le mémorial de Haute-Alsace à Dannemarie.

M. le Maire informe le CM qu'il a été missionné par Mme VERRIER, Vice-présidente de l'Association Culture et Loisirs de Manspach, pour remettre à l'OCCE un chèque de 400€ pour participer au financement des actions culturelles de l'école. Toute l'équipe enseignante remercie chaleureusement l'ACL Manspach pour ce don.

Les évènements importants à planifier pour cette année scolaire.

Le Saint Nicolas passera dans les classes le vendredi 6 décembre en commençant par Altenach puis Strueth, Fulleren et Manspach. Le Père Noël passera dans les classes le vendredi 20 décembre pour assurer la distribution du cadeau de Noël offert par le SIS aux élèves. Un grand merci leur est adressé par l'équipe enseignante.

Pour Carnaval, M. KLEIN, Directeur du RPI, constituera les dossiers auprès de la Sous-Préfecture pour l'organisation des cavalcades le mardi gras 4 mars, en espérant que cela ne soit pas interdit. Si cela est possible, les maternelles défilent à Altenach et les élémentaires à Fulleren.

Enfin, l'organisation d'une kermesse à la fin de l'année scolaire est validée pour le vendredi 27 juin 2025.

- ✓ **9 décembre : Comité Directeur du SIS des Sources** : M. Le Maire donne la parole à Mme Caroline KIGER.

La reconduction de la semaine de 4 jours a été votée. Un emploi permanent de 10 hres a été créé. A compter du 1^{er} janvier 2025, la secrétaire de SIS est rédacteur stagiaire.

La vente de fromage a rapporté 1 357 €. Le cadeau de Noël du SIS au profit des enfants du RPI s'élève à 1 100€.

- ✓ **20 novembre : Visite de Territoire Energie Alsace** : OSE : Optimisation et Sobriété Energétique du bâtiment Ecole par M. Julien AFONSO d'Alter Alsace Energies.

Visite technique de 3 heures prise en charge par TEA d'une valeur de 250 €

Les actions réalisées permettent en moyenne 13 % d'économies d'énergie sans investissement, soit environ 3 000 €/an.

M. le Maire était accompagné de M. Cédric SAUNER, agent intercommunal.

- ✓ **EPAGE LARGUE** : Différentes réunions ont eu lieu.

Comité syndical le 12/10 à Friesen

Commission Locale de l'Eau le 04/12 à Manspach

Copil Natura 2000 le 09/12 à Bisel

- ✓ **CCSAL** : M. Fabien ULMANN, Maire de Seppois-le-Haut, a été élu Président de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE le 04/10, suite à la démission de M. Vincent GASSMANN.

M. Le Maire a participé aux ateliers Trames Vertes et Bleues le 28/10 et 28/11. Il précise que les corridors écologiques par haies sont des axes de circulation qui subsistent à Manspach.

Prochaine réunion du Conseil communautaire le jeudi 12 décembre à 19h à la salle des fêtes de Manspach.

- ✓ **Communauté de Communes Sundgau (CCS)** : M. le Maire a participé à l'atelier Trames Vertes et Bleues le 18/11. Projection du diagnostic de la trame verte et bleue.

- ✓ **18 novembre : Remise des prix du concours général agricole des pratiques agroécologiques à la Maison de la Nature du Sundgau** : MM. André et Willi AMSTUTZ de Manspach remportent le 2^{ème} prix des prairies fleuries le 28 Mai 2024.

- ✓ **Accidentalité et sécurité** : Un accident a eu lieu Rue du Moulin à Manspach qui a nécessité la venue de l'hélicoptère du SAMU. Le pilote a félicité M. Le Maire quant à l'enfouissement des lignes aériennes. « A Manspach, on peut atterrir partout, car il n'y a plus de fils. » a-t-il constaté.

URBANISME

Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain) :

- Vente d'une maison 6 Rue de la Chapelle
- Vente d'un collectif 4 Rue de l'Eglise
- Vente d'un collectif 4b Rue de l'Eglise

Permis de construire accordé :

M. Guy MASSIAS, demeurant à MONTREUX-JEUNE, Construction d'une maison individuelle Rue de la Chapelle

Déclarations préalable accordées :

M. François HANS, demeurant à MANSPACH, Construction d'un muret en pierres sèches 10 Rue Auguste Bihr

M. Claude MARTIN, demeurant à HAGENBACH, Installation de panneaux photovoltaïques 11 rue de l'Eglise

M. François HANS, demeurant à MANSPACH, Construction d'un auvent en bois 10 Rue Auguste Bihr

Mme Marie BOURJAILLAT, demeurant à MANSPACH, Création de murs avec clôture 22b Rue Saint Léger

DYNAMIQUE BUDGETAIRE :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS BUDGETISEES	Dépenses/Recettes Réalisées au 10/12	Pourcentage utilisé
Dépenses	708 410€	703 348€	99%
Charges à caractère général	194 800€	Avec virement section investissement Et opérations d'ordre vente terrain 146 960€	75%
Recettes	708 410€	762 626€	Pourcentage réalisé 108%
		Avec le résultat de fonctionnement reporté +écritures vente terrain	
INVESTISSEMENT Dépenses	368 364€	357 685€	97%
		Avec solde d'exécution d'investissement	
Recettes	454 530 €	445 752€	Pourcentage réalisé 98%
		Avec virement section fonctionnement	

5. SIAEP Altenach-Maspach : approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le service public d'eau potable dessert 399 abonnés (942 habitants) au 31/12/2023, dont 243 pour la Commune de Manspach. (variation de +0.5 % par rapport à 2022)

Le volume prélevé en 2023 est de 43 039 m³
(variation de -9.1% par rapport à 2022)

La consommation comptabilisée est de 35 411 m³
 (variation de -7.1 % par rapport à 2022)
 Le prix du service de distribution de l'eau est de 1.75 € le m³.
 (1.70 € de 2019 à 2022)

Délibération 19/2024

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2023 présenté par le Président du SIAEP Altenach-Manspach,

Considérant les explications complémentaires apportées par M. le Maire ;
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023, tel que présenté.

6. Rapport annuel 2023 sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

M. le Maire présente la carte des différentes stations d'épuration sur le périmètre de la CCSAL et un tableau précisant la charge brute de pollution organique reçue par la STEP des eaux usées en kg DOB5/j en 2023.

Pour la rhizosphère de Manspach, le chiffre est de 28.13 kg DOB5/j.

Il précise qu'il n'y a aucune réponse formelle de la CCSAL quant à la reprise de la rhizosphère de Manspach.

Il présente un comparatif des tarifs appliqués à la CCSAL par rapport à la CC Sundgau.

Tarifs :		Exercice 2022	Exercice 2023 Au 1 ^{er} juillet 2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/on)			
	Abonnement ⁽¹⁾	49,52 €	55.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³	1,97 €/m ³	2.30 €/m ³
	Autre :	_ €	_ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

Dans un souci d'harmonisation des redevances sur le territoire qu'elle gère la CCS a décidé

entre le 1er janvier 2023

et le 1er janvier 2026

Le prix de la redevance

Eau potable

Assainissement

atteindra 1.90€ HT le M3

atteindra 2.50€ HT le M3

L'évolution annuelle de ces tarifs s'effectuera par palier successifs sur 4 ans pour la part variable des redevances.

Délibération 20/2024

Vu le rapport annuel des services publics de l'assainissement collectif de l'exercice 2023 présenté par le Président de la CCSAL,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2023, tel que présenté.

Rapport annuel 2023 sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Délibération 21/2024

Vu le rapport annuel des services publics de l'assainissement non collectif de l'exercice 2023 présenté par le Président de la CCSAL,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de l'exercice 2023, tel que présenté.

7. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Délibération 22/2024

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

EXPOSE PREALABLE

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025/2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à la commune de Manspach dans l'outil informatique mis à sa disposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne pouvoir à M. le Maire
 - ✓ pour signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la commune de Manspach
 - ✓ pour signer tout document et acte relatif à ladite mission
 - ✓ pour désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

8. Prix de vente de l'are du terrain situé derrière la mairie section 2 parcelle 42

Délibération 23/2024

Vu la délibération 28/2023 du Conseil municipal de Manspach donnant un avis favorable à la pérennisation du siège de l'EPAGE Largue à Manspach,

Vu le dossier de candidature déposé auprès de l'ADAUHR et proposant le terrain situé derrière la mairie de Manspach,

Vu la décision du COPIL de l'EPAGE Largue de retenir le site de la commune de Manspach,

Entendu les explications de M. le Maire qui est également Président de l'EPAGE Largue,

M. le Maire quitte la séance.

Mme Nathalie VERRIER propose sa candidature à la Présidence temporaire de la séance. Adopté à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention,

- Décide de fixer le prix de l'are de la parcelle 42 section 2 à 8 000,-€ l'are.
- Donne toute latitude à Mme Nathalie VERRIER, 1^{ère} Adjointe, pour effectuer les démarches nécessaires pour la vente des terrains.

M. le Maire regagne la séance et redevient Président de séance.

9. Divers

- Bulletin communal

La distribution a été faite par Mme VERRIER.

Le calendrier des collectes des produits résiduels ménagers sera distribué la deuxième quinzaine de décembre.

- Diaporama « MANSPACH 2023/2024 » au Noël communal ce dimanche 15 décembre à 16 heures.

M. le Maire remercie toute l'équipe communale qui œuvre pour l'organisation du Noël Communal qui permet de passer un moment convivial.

- Recensement de la population de Manspach du 16 janvier au 15 février 2025 et enquête familles qui ne concerne que les hommes.

- Fermeture du secrétariat pendant les fêtes de fin d'année
Du 23 décembre au 5 janvier

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22 h 00.

Nathalie GARDELLA, secrétaire
Secrétaire de séance

Daniel DIETMANN
Maire de Manspach